

SYNDICATS NATIONAUX

CFDT INSEE

Tél : 01 41 17 58 90
Fax : 01 41 17 61 21

FO INSEE

Tél : 01 41 17 51 83
Fax : 01 41 17 54 76

CGT INSEE

Tél : 01 41 17 58 91
Fax : 01 41 17 61 21

Paris, le 11 février 2000

COMPTE-RENDU DES ASSISES DES ENQUETEURS DU 10/02/00

17 établissements étaient représentés : Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes. Le collectif des enquêteurs de Provence-Côte d'Azur avait adressé un long courrier aux délégués des autres établissements. Les enquêtrices de Lille avaient manifesté le souhait d'être informées du résultat des Assises.

Les assises ont regroupé une trentaine d'enquêteurs(trices) de ces établissements, et les représentants des 3 syndicats nationaux.

1- L'ENQUETE EMPLOI EN CONTINU

Dans sa forme actuelle, elle suscite un rejet total. Les problèmes soulevés sont d'ordres différents :

- Tout d'abord, le mode d'interrogation trimestriel proposé est quasi unanimement rejeté.
- Ensuite, le questionnaire apparaît totalement inadapté pour une enquête téléphonique. Est-il raisonnable de réaliser une enquête longue, complexe par téléphone sans nuire à sa qualité ? Les problèmes de compréhension apparaissent très importants, le cas des personnes d'origine étrangère particulièrement délicat. Les bogues sont fréquents, l'informatique n'est pas au point. Pourquoi les tests n'ont pas amené de changement (le cas inverse, positif, de l'enquête BdF a été cité) ?.
- Nous avons constaté une grande disparité dans les consignes données. Dans certaines DR, il s'agit de poser le questionnaire tel qu'il est. Cette méthode génère des rejets nombreux, s'accroissant au fil des interrogations. Dans d'autres, il s'agit de minimiser le nombre de rejets, la Dem étant consciente de l'inadaptation du questionnaire. Dans certaines Dems, les interrogations téléphoniques restent uniquement téléphoniques. Dans d'autres, il faut pallier les échecs téléphoniques par des visites. On a donc 4 manières différentes de pratiquer cette enquête, avec des résultats financiers très différents pour les enquêteurs.
- Le rapport investissement/rendement apparaît très défavorable par rapport à l'enquête annuelle actuelle. Un exemple de 17 jours de contrat (donc de disponibilité) pour 7 heures de travail, pour un revenu net de 300-400F semble correspondre à une réalité partagée. Une enquête par portable est ruineuse.

Les enquêteurs ont défini trois priorités :

- changer le questionnaire ;
- avoir une charge de travail correcte pour l'ensemble des enquêteurs actuels (pas d'extension du réseau) ;
- la rémunération pour l'EEC doit permettre, au minimum, d'obtenir un revenu comparable à celui obtenu par l'enquête annuelle.

**Timbre Y 101 (CFDT) ; Timbre Y 301 (FO) ; Timbre Y 401 (CGT) : 18 Bd Adolphe Pinard
75675 Paris cedex 14**

2- LE BILAN DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 2 FÉVRIER 1999

- Le chômage.

Le ras-le-bol est général : délais invraisemblables, aucune information sur l'avancement du dossier, opacité du calcul et des résultats de l'indemnisation. C'est intolérable. A lui tout seul, ce point déclenche la volonté d'un mouvement social immédiat si une solution efficace n'est pas trouvée pour le 28 février.

- Rémunérations. Mais où passent les crédits d'enquête ?

Les enquêteurs se sentent floués avec l'augmentation du prix du carburant, la surprime d'assurance, les petits trucs de la direction (une enquête complémentaire n'est pas considérée comme du temps supplémentaire, on en revient au tarif de début d'enquête, prix des bogues variables et souvent insuffisants, etc...). La participation à une enquête ergonomique est rémunérée 89F pour une après-midi entière. Au total, il y a le sentiment que chaque franc leur est compté, mais que l'on n'hésite pas à leur en demander toujours plus.

Plus de crédits ont été délégués, paraît-il, et les feuilles de paye n'enregistrent pas d'augmentation. Nous avons donc décidé de demander pour chaque DR la liste (anonymisée) des rémunérations de l'année 1999 et le total des crédits délégués par DR. La direction nous expliquera ensuite où passe la différence.

Le paiement des rémunérations se fait souvent avec retard.

- l'harmonisation des tarifs.

Il est apparu qu'elle était loin d'être appliquée. Nous avons décidé d'une enquête nationale sur le sujet, les exemples échangés à la réunion étaient éloquentes. Citons au passage CAMME où Poitiers et Toulouse ont une conception différente des rejets.

- la charge administrative et la préparation d'enquêtes

Il y a un refus unanime de remplir les nouveaux formulaires (il faut justifier au jour le jour et pour chaque enquête des kilomètres parcourus et des frais engagés) et de subir les tracasseries incessantes sur les km parcourus. Là aussi, la mesquinerie administrative exaspère. On ne peut d'un côté refuser un statut correct aux enquêteurs et de l'autre leur imposer les règles rigides méconnaissant leur travail réel. (les exemples donnés sont assez effarants : leçon de morale pour 15 km contestés, etc.).

- La reconnaissance du temps.

La direction prétend ne reconnaître que du temps de formation et du questionnaire. Cela ne correspond pas à la réalité. Il y a du temps passé pour le travail administratif, les transmissions, le temps passé sur le terrain sans résultats, la visite médicale annuelle, en entrevue avec la direction, en groupe de travail qui doit être reconnu et payé comme tel. Nous contestons la légalité du statut actuel qui refuse de prendre en compte cette réalité.

- L'accompagnement.

Tous les enquêteurs reconnaissent l'intérêt de l'accompagnement formation, ou ne contestent pas les contrôles lorsqu'ils sont effectués correctement. Mais le référentiel de l'accompagnement apparaît comme une monstruosité bureaucratique qui n'a rien à voir avec la réalité du travail. Il faut tout reprendre et arriver à un accompagnement validé par les représentants des enquêteurs. Aucun des personnels titulaires de l'Institut n'accepterait un tel contrôle pointilleux de son travail ! Ajoutons enfin que l'enquêteur n'a pas le droit (c'est dans le code des assurances) de transporter un agent de l'INSEE qui l'accompagne.

- Les Services Sociaux.

Sauf exception, les enquêteurs ne sont pas informés de leur droit d'y prétendre.

- Médecine - Prévention

Les visites médicales ne sont toujours pas organisées partout, les temps de transport et de visite ne sont pas indemnisés. Le soutien psychologique en cas d'agression, qui est mis en place pour le ministère, ne leur est pas acquis.

- Ergonomie :

Logiciels, poids du portable, il est arrivé que l'enquêteur fasse l'enquête devant son micro par terre.

3- CONCLUSION.

Tout au long de la réunion, les enquêteurs ont martelé leur fierté de travailler pour l'INSEE et la conscience d'être utiles à la qualité de son travail. Un très fort besoin de reconnaissance par l'institution s'est exprimé. Mais le sentiment profond était que plus ils en donnent, plus ils sont rejetés par la direction de l'INSEE. Pourtant, il y a souvent le sentiment que les gestionnaires et responsables des Dems partagent leurs frustrations sur les incohérences du fonctionnement et souhaitent les traiter comme leurs collègues. Mais tout est fait par la direction pour les diviser, les opposer.

Le bilan, un an après le mouvement de 99, est très négatif. Personne ne croit à une avancée sans nouveau mouvement social. La rencontre du 28 février avec la direction de l'INSEE apparaît donc comme la réunion de la dernière chance. Pour y participer aux côtés des syndicats nationaux, 6 enquêteurs(trices) ont été désigné(e)s.

Cette réunion doit aboutir à des résultats concrets.

La balle est maintenant dans le camp de la direction de l'INSEE.